

## Conseil d'école extraordinaire du 11/05/2020

objet : rentrée de Mai avec protocole sanitaire durant la crise COVID19

Président du conseil d'école : M.RAMEAUX

Secrétaire : Mme FLANDRIN Jennifer

<b>PRESENTS</b> :	<b>ABSENTS (excusés) :</b>
<p><u>Enseignant(e)s :</u> RAMEAUX Miguel, DUJONCQUOY Pierre, COLLIN Agathe, SLOMIANOWSKI Julie, BARRE Magali, HMAID Touria, KASSOURI Zhora, MILANI Aurélie, IKBALHOUSSEN Batoul, PARIS Coralie, DUPUY Adrien, DARBLADE Marie, LAFFITE Caroline, POTIER Camille, ELLIS Stéphanie, PASTEAU Catherine, KULHAVA Elisabeth, JEANNOT Audrey, LECLAIR Stéphanie, BOULASSAL Ilham, BIAMBA Isabelle, BENSLIMAN Inayatte</p> <p><u>Parents d'élèves élus:</u> FLANDRIN Jennifer, MOUASSI Myriam, ZAIDI HASNA, LARTIK Fatima, REMOND Elodie, ARAUJO LILIANA, BOURDACHE Naïma, MORILLON Jacques, RODIER Caroline, Agathe ?</p>	Représentant de la mairie

Début 18h

Secrétaire de séance : Jennifer FLANDRIN

Ordre du jour :

1/ Lecture du règlement intérieur provisoire, protocole sanitaire COVID19

2/ Vote du règlement intérieur provisoire

3/ Questions à la mairie

## 1/ Le règlement intérieur provisoire : commentaires et précisions

Le règlement est en annexe.

Le protocole sanitaire concernant la protection contre le COVID19 a été intégré dans le règlement intérieur.

Lecture du règlement avec précision de chaque point.

Une remarque a été faite concernant l'entrée des élèves qui aurait pu être faite selon la localisation géographique du lieu d'habitation afin d'éviter le brassage extérieur des populations. La remarque est prise en compte mais l'application semble compliquée avec dans ces cas un croisement des élèves dans la cours de l'école.

La totalité des élèves ne peut pas être accueillie tous les jours au regard du protocole qui ne permet dans l'enceinte de la classe de ne contenir que 11 élèves et 1 enseignant afin de respecter la distanciation physique. Concernant les jours pour lesquels l'élève ne peut pas être accueilli (pour les CE2 et plus, ne concerne pas les CP et CE1), il est possible de fournir des attestations aux parents le souhaitant afin d'en informer l'employeur. En revanche, aucune attestation ne pourra être fournies pour les parents qui ont choisi d'eux-mêmes de ne pas remettre les enfants à l'école. Le respect des groupes 2j/2j est obligatoires afin d'éviter le brassage des élèves.

Les enfants violents ou ne pouvant pas respecter le protocole sanitaire ne pourront pas retourner à l'école.

Les horaires et les groupes d'accueil sont strictes et devront être respecter afin d'éviter les rassemblements. Pour cela, les 4 portails de l'école seront utilisés pour l'entrée et la sortie de l'école, il conviendra de respecter l'entrée-sortie attribuée à chaque groupe. Le respect des distanciation physique sera également important lors de ces moments d'entrée et sortie des élèves.

Les mesures de prises de température seront à réaliser avant le départ à l'école par les parents et annotées dans le cahier de liaison à présenter au portail d'entrée pour pouvoir être accueilli au sein de l'école.

Le gel hydro-alcoolique et les masques ont bien été livrés. Le savon est privilégié pour le lavage des mains des élèves qui sera à réaliser plusieurs fois par jour (temps détaillés dans le règlement). Le gel hydro-alcoolique sera utilisé au besoin par l'élève sous surveillance d'un adulte.

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les élèves mais autorisé à condition du respect de sa bonne utilisation.

Les récréations seront échelonnées par classes pour éviter les rassemblements. Des jeux seront proposés afin de garder une distanciation physique en espérant la bonne compliance des élèves.

La gestion des enfants symptomatiques suit le protocole comme prévu par les autorités sanitaires (salle dédiée, masque pour l'enfant, contact de la famille).

Les rendez-vous avec l'enseignant seront à privilégier par téléphone. Aucune personne étrangère à l'école ne pourra entrer dans l'école sans rendez-vous fixé auparavant. En cas de rendez-vous physique, le respect des distanciations physiques et le port du masque seront obligatoires.

Les effectifs de reprise actuels (2 à 9 élèves par classes) permettent de regrouper des classes avec un enseignement et ainsi de dédier des enseignants à l'enseignement en distanciel. Les enseignants seront soit en distanciel soit en présentiel, il ne leur sera pas demandé de réaliser les 2 à la fois.

Les 2 premiers jours seront dédiés à l'apprentissage des gestes barrières mais également serviront de temps de parole concernant le vécu du confinement, le virus...

Concernant la garderie, l'accueil du matin ne sera pas assurée, la cantine est assurée avec des repas chauds, l'accueil du soir est assuré à partir de 16h pour les enfants terminant à cet horaire.

Les salles de classes seront aérées 15 minutes avant et après l'accueil des élèves et également durant les temps de récréation. Les lavages de mains seront assurés en nombres. la municipalité procédera à des désinfections ciblées tout au long des journées de classe.

2/ Vote :

Le vote ne concerne pas le protocole qui est imposé par l'éducation nationale mais les aménagements qui sont prévus autour de ce protocole ( horaires d'accueil, portails d'entrées et sorties...)

31 participants

28 pour

0 contre

3 abstentions

3/ Questions à la mairie : non représentée, les questions seront à adresser par mail ou lors de la réunion du 20/05 avec la mairie.

Les parents d'élève saluent le fait que le « coup de pouce » ait assuré la continuité durant cette période.

Fin de séance